

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GREEN SHARE

Marketplace du réemploi de matériaux de construction à La Réunion

Version en vigueur au 20 août 2026

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Green Share — SAS

Au capital de : 5 000 €

SIRET : 98997685700015

RCS Saint-Denis de La Réunion : 989 976 857 R.C.S. Saint-Denis-de-La-Réunion

Siège social : 14 rue Pasteur — 97400 Saint Denis La Réunion (974) — France

Représentée par : Patricia CADET en qualité de PDG

E-mail : contact@greenshare.re

Site web : www.greenshare.re

PRÉAMBULE

La société Green Share exploite une marketplace digitale dédiée au réemploi des matériaux de construction à La Réunion, mettant en relation des vendeurs professionnels et particuliers avec des acheteurs artisans et particuliers souhaitant acquérir des matériaux de construction de seconde main, seconde vie ou en surplus.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les transactions conclues sur la plateforme Green Share, accessible via l'application mobile et le site web www.greenshare.re.

Green Share agit en qualité d'intermédiaire technique de mise en relation entre vendeurs et acheteurs. À ce titre, Green Share n'est pas partie aux contrats de vente conclus entre les utilisateurs de la plateforme, mais assure la sécurisation des paiements et la traçabilité des transactions.

Green Share se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de la transaction. Toute modification substantielle sera notifiée aux utilisateurs par e-mail avec un préavis de 30 jours.

ARTICLE 1 — DÉFINITIONS

Dans les présentes CGV, les termes suivants ont la signification indiquée ci-après :

« **Green Share** » désigne la société exploitant la marketplace, telle qu'identifiée ci-dessus, ses dirigeants, employés et prestataires.

« **Plateforme** » désigne l'application mobile et le site web Green Share permettant la mise en relation entre vendeurs et acheteurs.

« **Vendeur** » désigne toute personne physique ou morale proposant des matériaux de construction à la vente sur la plateforme, qu'il s'agisse d'un professionnel du BTP, d'un artisan, d'un négociant ou d'un particulier.

« **Acheteur** » désigne toute personne physique ou morale procédant à l'achat d'un ou plusieurs produits proposés sur la plateforme.

« **Consommateur** » désigne toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

« **Utilisateur** » désigne toute personne accédant à la plateforme, qu'elle soit vendeur, acheteur ou simple visiteur.

« **Produit** » désigne tout matériau de construction, équipement ou surplus proposé à la vente sur la plateforme.

« **Annonce** » désigne la fiche descriptive d'un produit publiée par un vendeur sur la plateforme.

« **Transaction** » désigne l'ensemble du processus allant de la commande à la remise physique du produit entre le vendeur et l'acheteur.

« **Créneau de retrait** » désigne la date et l'heure convenues entre l'acheteur et le vendeur pour la remise physique du produit.

« **Séquestre** » désigne la rétention temporaire des fonds versés par l'acheteur par Green Share dans l'attente de la confirmation de la remise effective du produit.

ARTICLE 2 — OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations de Green Share, des vendeurs et des acheteurs dans le cadre des transactions réalisées sur la plateforme.

Elles s'appliquent à toutes les transactions conclues sur la plateforme Green Share, sans restriction ni réserve. Tout achat effectué sur la plateforme implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par l'acheteur et le vendeur, matérialisée par le cochage obligatoire de la case d'acceptation lors de l'inscription et avant tout paiement.

Green Share se réserve le droit de modifier les présentes CGV. Toute modification substantielle sera notifiée aux utilisateurs par e-mail avec un préavis de 30 jours. La poursuite de l'utilisation de la plateforme après l'entrée en vigueur des nouvelles CGV vaut acceptation.

ARTICLE 3 — INSCRIPTION ET CRÉATION DE COMPTE

3.1 — Conditions d'inscription

L'accès à la plateforme et la réalisation de transactions nécessitent la création d'un compte utilisateur. L'inscription est ouverte à toute personne physique majeure ou toute personne morale régulièrement immatriculée. Pour les vendeurs professionnels, la fourniture du numéro SIRET est obligatoire. Pour les particuliers vendeurs, une pièce d'identité valide peut être demandée.

3.2 — Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour lors de son inscription et à maintenir ces informations à jour tout au long de son utilisation de la plateforme. Toute usurpation

d'identité ou fourniture de fausses informations entraîne la suspension immédiate du compte et peut faire l'objet de poursuites pénales.

3.3 — Sécurité du compte

L'utilisateur est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion. Il s'engage à notifier immédiatement Green Share de toute utilisation non autorisée de son compte à l'adresse contact@greenshare.re.

3.4 — Vérification d'identité (KYC) et obligations LCB-FT

Dans le cadre de ses obligations légales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Loi du 12 juillet 1990 modifiée, transposant la 5e directive européenne LCB-FT), Green Share peut être amenée à demander aux utilisateurs des pièces justificatives complémentaires (pièce d'identité, justificatif de domicile, extrait Kbis pour les professionnels). Le refus de fournir ces documents dans un délai de 10 jours ouvrés suivant la demande peut entraîner la suspension du compte et le blocage des transactions et fonds en cours, dans l'attente de régularisation.

ARTICLE 4 — PUBLICATION DES ANNONCES

4.1 — Conditions de publication

Tout vendeur inscrit sur la plateforme peut publier des annonces relatives à des matériaux de construction, équipements de seconde main ou seconde vie ou surplus issus de chantiers, de déconstructions ou de stocks non utilisés. Les produits proposés doivent être légalement détenus par le vendeur et conformes à la réglementation en vigueur, notamment aux dispositions de la loi AGECE du 10 février 2020 et du décret n°2021-821 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic PEMD.

4.2 — Contenu des annonces

Chaque annonce doit obligatoirement comporter : une description précise et honnête du produit, son état réel (neuf, très bon état, bon état, état d'usage, à rénover), la quantité disponible, son origine, les caractéristiques techniques, le prix de vente neuf et de réemploi en euros TTC, des photographies représentatives, la zone géographique du lieu de retrait à La Réunion, et toute information relative à d'éventuels défauts ou risques connus du vendeur.

4.3 — Produits interdits

Sont formellement interdits à la vente sur la plateforme : les matériaux contenant de l'amiante (friable ou non friable), du plomb, des PCB ou toute substance classée dangereuse conformément au règlement CE n°1272/2008 (CLP), les produits volés ou frauduleusement obtenus, les matériaux dont la vente est soumise à une autorisation spéciale non obtenue, et tout produit dont la commercialisation est interdite par la législation française et européenne en vigueur.

4.4 — Responsabilité du vendeur sur le contenu des annonces

Le vendeur est seul responsable du contenu de ses annonces, de la conformité des produits proposés à la description publiée, et du respect de la réglementation applicable. Green Share se réserve le droit de supprimer toute annonce ne respectant pas les présentes conditions, sans préavis ni indemnité.

4.5 — Matériaux dangereux découverts après transaction

Si un matériau vendu s'avère contenir des substances dangereuses (amiante, plomb, PCB, etc.) non déclarées par le vendeur dans l'annonce, l'acheteur dispose d'un délai de 48 heures à compter de la

découverte pour le signaler à Green Share via le service client. Green Share procède à la suspension immédiate du compte du vendeur dans l'attente de vérification. Le vendeur est seul et entièrement responsable des conséquences juridiques, financières, sanitaires et environnementales liées à la vente de matériaux dangereux non déclarés. Green Share se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires et de transmettre toutes informations utiles aux autorités compétentes (DREAL, DREETS, Parquet).

4.6 — Traçabilité réglementaire AGECE

Green Share génère automatiquement des documents de traçabilité et certificat de réemploi à l'issue de chaque transaction, utilisables dans le cadre des obligations issues de la loi AGECE et du décret PEMD. Ces documents sont produits sur la base des informations déclarées par le vendeur. Leur valeur probatoire est conditionnée à l'exactitude des déclarations du vendeur. Green Share ne saurait être tenu responsable d'une non-conformité réglementaire résultant d'informations erronées ou incomplètes transmises par le vendeur.

ARTICLE 5 — PROCESSUS DE COMMANDE ET DE PAIEMENT

5.1 — Passation de commande

L'acheteur sélectionne le ou les produits souhaités et procède à la commande via la plateforme. La commande est ferme et définitive dès la confirmation du paiement en ligne. Avant validation, l'acheteur est tenu d'accepter expressément les présentes CGV en cochant la case prévue à cet effet.

5.2 — Prix et TVA applicable à La Réunion

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Pour les vendeurs professionnels assujettis à la TVA à La Réunion, département d'outre-mer bénéficiant d'un régime fiscal spécifique, les prix incluent la TVA au taux applicable dans les DOM, soit 8,5 % pour le taux normal et 2,1 % pour le taux super-réduit, conformément à l'article 296 du Code Général des Impôts. Pour les particuliers non assujettis à la TVA, les prix sont indiqués hors TVA.

5.3 — Paiement en ligne

Le paiement est réalisé exclusivement via le système de paiement sécurisé intégré à la plateforme, opéré par Stripe Connect, prestataire de services de paiement agréé et certifié PCI-DSS. Green Share accepte les cartes bancaires (Visa, Mastercard) et tout autre moyen de paiement proposé sur la plateforme. Aucun paiement en espèces ni virement bancaire direct entre utilisateurs n'est autorisé en dehors de la plateforme, sous peine de suspension de compte.

5.4 — Séquestre des fonds

Les fonds versés par l'acheteur sont conservés en séquestre par Green Share, via son prestataire de paiement Stripe Connect, jusqu'à la confirmation de la remise effective du produit par les deux parties. Le paiement au vendeur est déclenché dans un délai de 48 à 72 heures ouvrées suivant la double confirmation de remise.

5.5 — Commission Green Share

Green Share perçoit une commission de 30 % sur chaque transaction réalisée sur la plateforme, calculée sur le prix de vente TTC du produit. Ce taux est affiché au vendeur avant la publication de son annonce et est déduit automatiquement du montant reversé au vendeur à la clôture de la transaction. Toute modification

du taux de commission sera notifiée aux vendeurs par e-mail avec un préavis de 30 jours et ne s'applique pas aux transactions en cours.

5.6 — Délai maximum de séquestre et remboursement automatique

En l'absence de confirmation de remise par l'une ou l'autre des parties dans un délai de 15 jours calendaires suivant la date du créneau de retrait convenu, Green Share adresse une relance aux deux parties. En l'absence de réponse dans les 5 jours ouvrés suivant cette relance, Green Share peut clôturer la transaction et procéder au remboursement intégral de l'acheteur, après analyse de la situation. Dans ce cas, aucune commission n'est due à Green Share.

ARTICLE 6 — RETRAIT DES PRODUITS

6.1 — Modalités de retrait

Les produits vendus sur la plateforme Green Share font l'objet d'un retrait en main propre par l'acheteur auprès du vendeur, selon le créneau de retrait convenu via la messagerie de la plateforme. Aucune expédition postale n'est organisée par Green Share, sauf mention contraire explicite dans l'annonce.

6.2 — Créneaux de retrait

Après confirmation du paiement, le vendeur propose des créneaux de retrait disponibles dans la messagerie de la plateforme. L'acheteur sélectionne le créneau lui convenant parmi ceux proposés. La confirmation du créneau est envoyée automatiquement aux deux parties via la messagerie.

6.3 — Coordonnées du vendeur

Les coordonnées précises du vendeur (nom, numéro de téléphone, adresse exacte du lieu de retrait) sont transmises à l'acheteur uniquement après confirmation du paiement. Ces informations sont visibles dans la messagerie de l'acheteur et ne doivent pas être divulguées à des tiers ni utilisées à des fins autres que la transaction en cours.

6.4 — Confirmation de remise

À l'issue du retrait, l'acheteur confirme la bonne réception du produit via le bouton de confirmation disponible dans sa messagerie. Le vendeur confirme de son côté la remise effective du produit. La transaction est clôturée et le paiement déclenché après confirmation des deux parties.

6.5 — Retard ou absence de l'acheteur

En cas de retard ou d'absence de l'acheteur au créneau convenu, l'acheteur doit en informer le vendeur dans les meilleurs délais via la messagerie. Les parties conviennent d'un nouveau créneau. En cas d'absence injustifiée répétée (deux absences successives sans information préalable), Green Share se réserve le droit de suspendre le compte de l'acheteur et d'annuler la transaction sans remboursement des frais de service éventuels.

6.6 — Annulation par le vendeur après paiement

En cas d'annulation de la transaction par le vendeur après confirmation du paiement par l'acheteur, les fonds séquestrés sont intégralement remboursés à l'acheteur dans un délai de 5 à 10 jours ouvrés selon les délais bancaires applicables. Le compte du vendeur peut être suspendu après deux annulations injustifiées successives. En cas d'annulation du vendeur causant un préjudice documenté à l'acheteur, la responsabilité du vendeur peut être engagée.

ARTICLE 7 — DROIT DE RÉTRACTATION

7.1 — Transactions entre professionnels

Pour les transactions conclues entre deux professionnels (B2B), aucun droit de rétractation n'est applicable conformément aux dispositions du Code de commerce.

7.2 — Transactions impliquant un consommateur

Pour les transactions dans lesquelles l'acheteur est un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, et lorsque le vendeur est un professionnel, l'acheteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la remise physique du produit, conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation. Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas : aux transactions conclues entre deux particuliers (C2C) ; aux biens dont les caractéristiques non standards sont clairement indiquées dans l'annonce (matériaux de déconstruction, lots partiels, dimensions spécifiques) ; aux produits clairement désignés comme sur-mesure ou non retournables dans l'annonce.

7.3 — Exercice du droit de rétractation

Pour exercer ce droit, l'acheteur doit notifier sa décision de rétractation via la messagerie de la plateforme ou par e-mail à contact@greenshare.re dans le délai de 14 jours. Le remboursement sera effectué dans les 14 jours suivant la notification, sous réserve de la restitution du produit. Les frais de retour du produit sont à la charge de l'acheteur, sauf si le produit ne correspond pas à la description de l'annonce, auquel cas les frais sont à la charge du vendeur.

ARTICLE 8 — GARANTIES

8.1 — Garantie légale de conformité

Pour les ventes conclues entre un vendeur professionnel et un acheteur consommateur, la garantie légale de conformité prévue aux articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation (dans leur rédaction issue de l'ordonnance n°2021-1247 du 29 septembre 2021) s'applique. L'acheteur dispose de deux ans à compter de la remise du produit pour agir.

8.2 — Garantie des vices cachés

La garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil s'applique à l'ensemble des transactions réalisées sur la plateforme, qu'elles soient B2B, B2C ou C2C. L'acheteur doit agir dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

8.3 — Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas aux défauts apparents clairement signalés dans l'annonce et acceptés par l'acheteur lors de la commande, aux défauts résultant d'une mauvaise utilisation par l'acheteur, ni aux produits vendus expressément « en l'état » avec mention explicite dans l'annonce, dès lors que l'acheteur en a été informé avant la transaction.

8.4 — Rôle de Green Share

Green Share est un intermédiaire de mise en relation et n'est pas partie à la vente entre le vendeur et l'acheteur. À ce titre, Green Share n'est pas garant de la qualité ou de la conformité des produits vendus, mais s'engage à faciliter la résolution des litiges entre utilisateurs dans les conditions prévues à l'article 10.

ARTICLE 9 — RESPONSABILITÉS

9.1 — Responsabilité de Green Share et plafond d'indemnisation

Green Share est responsable du bon fonctionnement de la plateforme et du système de paiement sécurisé. En revanche, Green Share ne saurait être tenu responsable des dommages résultant d'une indisponibilité temporaire de la plateforme due à des opérations de maintenance ou à un cas de force majeure, d'une utilisation non conforme de la plateforme par un utilisateur, de la qualité ou de la conformité des produits vendus, ou d'un litige entre un acheteur et un vendeur. Dans les cas où la responsabilité de Green Share serait malgré tout reconnue par décision de justice définitive et exécutoire, l'indemnisation due par Green Share est plafonnée au montant total des commissions effectivement perçues par Green Share au titre des transactions concernées au cours des 12 mois précédant le fait générateur du dommage. Ce plafond ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive de Green Share dûment établie.

9.2 — Responsabilité du vendeur

Le vendeur est entièrement responsable de la conformité des produits proposés à la description publiée, du respect de la réglementation applicable à la vente de ses produits (notamment loi AGECE, REP PMCB, Trackdéchets), de la bonne réalisation de la remise du produit selon le créneau convenu, et de l'exactitude des informations renseignées dans son annonce.

9.3 — Responsabilité de l'acheteur

L'acheteur est responsable du bon usage des produits acquis, du respect des créneaux de retrait convenus, et de l'utilisation des coordonnées du vendeur dans le strict cadre de la transaction. L'acheteur est responsable de la vérification de l'adéquation du matériau acheté à l'usage qu'il envisage d'en faire.

9.4 — Force majeure

Aucune partie ne saurait être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, incluant notamment les catastrophes naturelles, pandémies, conflits armés, défaillances des réseaux de télécommunications ou défaillances des prestataires de paiement. La partie affectée doit en informer l'autre dans les meilleurs délais.

ARTICLE 10 — SUSPENSION ET CLÔTURE DE COMPTE

10.1 — Motifs de suspension

Green Share se réserve le droit de suspendre ou clôturer un compte utilisateur, sans préavis ni indemnité, dans les cas suivants : fourniture d'informations fausses ou frauduleuses lors de l'inscription ou dans une annonce ; publication d'annonces de produits interdits ; deux absences injustifiées successives au créneau de retrait convenu (pour les acheteurs) ; deux annulations injustifiées successives après paiement (pour les vendeurs) ; comportement abusif, menaçant ou frauduleux envers d'autres utilisateurs ou envers Green Share ; utilisation de la plateforme à des fins de blanchiment ou de financement du terrorisme ; refus de fournir les documents KYC demandés dans le délai imparti.

10.2 — Procédure et conséquences

En cas de suspension, l'utilisateur est informé par e-mail. Les transactions en cours sont suspendues. Les fonds séquestrés sont conservés pendant la durée de l'instruction et restitués à la partie lésée à l'issue de la procédure de vérification. En cas de clôture définitive, l'utilisateur ne peut pas créer un nouveau compte sur la plateforme.

ARTICLE 11 — LITIGES ET MÉDIATION

11.1 — Résolution amiable

En cas de litige entre un acheteur et un vendeur, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en premier lieu via la messagerie de la plateforme. Green Share peut intervenir en tant que médiateur pour faciliter la résolution du litige.

11.2 — Service client Green Share

Pour tout litige, l'utilisateur peut contacter le service client Green Share à l'adresse contact@greenshare.re. Green Share s'engage à accuser réception dans un délai de 48 heures ouvrées et à proposer une solution dans un délai de 15 jours ouvrés.

11.3 — Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, Green Share propose un dispositif de médiation de la consommation. En cas de litige non résolu avec notre service client, l'acheteur consommateur peut recourir gratuitement à un professionnel de la médiation agréé CECMC dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à Green Share. Les modalités de saisine sont disponibles sur <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>. Cette procédure de médiation est obligatoire avant toute action judiciaire pour les litiges de consommation.

11.4 — Juridiction compétente

À défaut de résolution amiable ou de médiation, tout litige relatif aux présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Saint-Denis de La Réunion, sauf disposition légale impérative contraire applicable notamment aux consommateurs.

ARTICLE 12 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments composant la plateforme Green Share (logo, design, textes, images, algorithmes, fonctionnalités, code source) sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et sont la propriété exclusive de Green Share. Toute reproduction, représentation, extraction ou utilisation sans autorisation préalable écrite est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les vendeurs accordent à Green Share une licence non exclusive, mondiale, gratuite et sous-licenciable d'utilisation des photos, descriptions et contenus publiés dans leurs annonces, pour les besoins du fonctionnement et de la promotion de la plateforme, pendant toute la durée de l'annonce active. Cette licence prend fin automatiquement à la suppression de l'annonce.

ARTICLE 13 — PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement des données personnelles des utilisateurs est régi par la Politique de Confidentialité de Green Share, disponible sur la plateforme et conforme au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés modifiée. Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de leurs données, exerçable à contact@greenshare.re.

Green Share traite les données personnelles des utilisateurs en qualité de responsable de traitement pour les finalités suivantes : gestion des comptes utilisateurs, traitement des transactions, sécurisation des

paiements, lutte contre la fraude, et communication commerciale (sous réserve du consentement préalable).

ARTICLE 14 — DISPOSITIONS DIVERSES

14.1 — Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Pour les utilisateurs résidant à La Réunion, département français d'outre-mer, le droit français s'applique intégralement, y compris les dispositions du Code de la consommation. Le taux de TVA applicable est le taux DOM conformément à l'article 296 du CGI.

14.2 — Nullité partielle

Si l'une des clauses des présentes CGV est déclarée nulle, inapplicable ou non écrite par une décision de justice définitive, les autres clauses demeurent pleinement en vigueur. Green Share s'engage à remplacer la clause nulle par une clause valide produisant des effets économiques équivalents dans les meilleurs délais.

14.3 — Non-renonciation

Le fait pour Green Share de ne pas se prévaloir d'une disposition des présentes CGV à un moment donné ne saurait être interprété comme une renonciation définitive à s'en prévaloir ultérieurement.

14.4 — Intégralité de l'accord

Les présentes CGV, complétées par la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation, constituent l'intégralité de l'accord entre Green Share et ses utilisateurs sur leur objet. Elles remplacent tout accord antérieur, écrit ou oral, portant sur le même objet.

14.5 — Langue

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une autre langue, la version française prévaut en cas de contradiction.

ARTICLE 15 — CONTACT

Pour toute question relative aux présentes CGV :

Green Share — SAS — 14 rue Pasteur — 97400 AINT DENIS La Réunion (974) — France

Représentée par : Patricia CADET

E-mail : contact@greenshare.re

Site web : www.greenshare.re